

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JANVIER 2016

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 16

Procurations : 2

Votants : 18

PRESENTS

L'an deux mille seize, le cinq janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-deux décembre deux-mille quinze, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - M. BOST Romain- Mme CAPOUL Sabine - M. DARAN Jacques - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - MM. FAUR Philippe - Mmes GOUENNOU Stéphanie - GOUNOT Cécile - MM. GRANIER Frédéric - LIGONNIERE Vincent - Mme MENDONÇA Anny - M. PELLETIER Alain - Mme SCHOCRON Françoise - SENTENAC Danielle

ABSENTS EXCUSES

M. BOCHEREAU Jean-Marie.

M. BAÑULS Cédric ayant donné procuration à Mme AMIEL France

Mme ROQUES Emma ayant donné procuration à Mme MENDONÇA Anny

ABSENT NON EXCUSE

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme Françoise SCHOCRON est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 01 DECEMBRE 2015

Tout d'abord, M. le Maire adresse, à l'assemblée, ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Il demande ensuite, si un élu souhaite exprimer une observation sur le compte rendu de la séance précédente. Mme CAPOUL souhaite qu'une précision soit notée au point : 2015-109 OPPORTUNITE DE L'OUVERTURE D'UNE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DANS LES LOCAUX DE LA POSTE.

En lieu et place de sa remarque indiquée dans le compte rendu, elle demande que soit inscrite la phrase suivante :

« Mme CAPOUL s'interroge si la CAF sera présente dans la maison de services au public du Fousseret étant donné qu'aucun accueil CAF n'existe actuellement entre Muret et Saint Gaudens »

Le procès-verbal de la séance du 1 décembre 2015, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour.

- 2016-13 : MODIFICATION DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ GOURMAND

Demande acceptée à l'unanimité

2016-1 : ARRET DEFINITIF DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle les grandes étapes de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune du Fousseret. Il souligne qu'il a fait l'objet, conformément à la réglementation, d'un premier arrêt en conseil municipal, le 24 mars 2015. Suite à cette délibération, les personnes publiques associées (PPA) ont été consultées et ont rendu leur avis. Puis, une enquête publique a été organisée durant le mois de septembre 2015. Le rapport du commissaire enquêteur a été transmis en

mairie fin octobre. Les PPA et le rapport du commissaire enquêteur ont donné des avis favorables au PLU sous réserve de quelques modifications mineures. Le cabinet G2C a intégré ces modifications dans les documents soumis à l'approbation de l'assemblée. Le PLU entrera en vigueur dès que la délibération visée par la sous-préfecture sera affichée en mairie.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le dossier PLU ainsi finalisé.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016- 2 : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA GRANDE SALLE DU PICON

M. le Maire annonce que la rénovation énergétique de la grande salle du Picon s'inscrit dans la cadre d'une double ambition municipale : mieux isoler les bâtiments, ce même type de projet est en cours à l'école élémentaire et aussi réhabiliter les espaces communaux en centre bourg, comme cela a été fait à l'ancien collège.

Dans le cas précis de la grande salle du Picon, M. le Maire rappelle l'objectif de transformer cette salle en salle de théâtre et de cinéma. L'ambition est faire vivre de nombreuses manifestations culturelles en cœur de village, dans un espace disposant d'une grande salle, d'une petite salle attenante, de sanitaires et de stationnements à proximité immédiate.

Un marché a été lancé dès que le dossier de demande de subvention a été déclaré complet au Conseil Départemental et que la Région a notifié une subvention pour ce projet.

Les trois premiers lots ont été déclarés infructueux en raison de réponses absentes ou insuffisantes. Il a donc été fait appel à d'autres devis.

Le marché de rénovation énergétique comprend 4 lots :

Lot 1 : l'isolation et la réfection du plancher

Lot 2 : l'isolation des menuiseries

Lot 3 : l'isolation des allèges

Lot 4 : l'installation d'une pompe à chaleur, destinée à chauffer ou rafraichir la salle.

Les travaux pourraient se dérouler en mars 2016.

M. le Maire présente le tableau de comparaison des offres réalisé avec l'aide, pour le lot 4, du PETR du Sud Toulousain.

LOT 1 : REFECTION ET ISOLATION DU PLANCHER

ENTREPRISE HARMONY BOIS	20 150.00 € HT
ENTREPRISE LA FABRIQUE ARTISANE	25 464.72 € HT
ENTREPRISE LV BATIMENT	28 739.70 € HT

M. le Maire propose de retenir l'entreprise HARMONY BOIS mieux disante.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

LOT 2 : ISOLATION DES MENUISERIES

ENTREPRISE MAURICE COUZINET	1 758.12 € HT
ENTREPRISE TINEL	13 632.99 € HT

Les propositions étant très différentes, le choix ne peut pas être effectué d'après les montants proposés. Considérant que le remplacement des menuiseries (déjà en double vitrage) n'apporte pas une économie substantielle et ne serait amorti qu'en plusieurs dizaines d'années, M. le Maire suggère de retenir l'entreprise MAURICE COUZINET qui propose d'améliorer l'étanchéité en remplaçant seulement les joints et quelques éléments en mauvais état.

M. le Maire propose de retenir l'entreprise MAURICE COUZINET mieux disante.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

LOT 3 : ISOLATION DES ALLEGES ET PIGNON

ENTREPRISE HARMONY BOIS	2 500.00 € HT
ENTREPRISE LA FABRIQUE ARTISANE	3 584.58 € HT

M. le Maire propose de retenir l'entreprise HARMONY BOIS mieux disante.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

LOT 4 : INSTALLATION D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE ET DE RAFRAICHISSEMENT

ENTREPRISE MFC	10 688.00 € HT
ENTREPRISE AJS THERMIQUE	16 856.19 € HT
ENTREPRISE MALVAUD	9 168.00 € HT
ENTREPRISE AD ECO THERM	9 243.75 € HT
ENTREPRISE ICCSER	15 565.00 € HT
ENTREPRISE CFC	€ HT

M. le Maire indique que M. MARTY du PETR du Sud Toulousain a assisté la commune dans le choix de cette pompe à chaleur et qu'il a préconisé la société AJS THERMIQUE qui propose une solution, tout compris, performante et adaptée à cette salle.

M. le Maire propose donc de retenir l'entreprise AJS THERMIQUE.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-3 : CHOIX DES COPIEURS POUR LES ECOLES ET LA MAIRIE

M. le Maire rappelle que le contrat de maintenance des copieurs des écoles et de la mairie arrivant à échéance au 31/03/2016, il a lancé une consultation auprès de plusieurs fournisseurs.

L'objectif est de disposer, au meilleur coût, de matériels, tout à la fois, robustes, performants disposant de nombreuses fonctionnalités.

M. le Maire présente le tableau de comparaison des offres reçues en mairie.

Il indique que la location semble l'option à retenir. Si une machine est en panne elle sera remplacée par une neuve. De plus, les subventions à l'acquisition ont diminué et rendent l'achat moins intéressant.

Il propose de retenir la société Bureautique Reprocolor. Cette dernière fait une offre de 3 copieurs de marque Ricoh pour un montant de 199 € HT par mois, sur une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} avril 2016, et s'engage sur un coût copie, sans minimum ni maximum exigé, de 0.0039 € sur le noir et blanc et de 0.037 sur la couleur.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016- 4 : OPPORTUNITE D'UNE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DANS LES LOCAUX DE LA POSTE

M. le Maire rappelle que le projet d'une maison de services au public lui a été proposé par des responsables de La Poste. Ce projet s'inscrit dans l'ambition gouvernementale d'offrir aux territoires, notamment ruraux, de nouveaux services, de nouvelles facilités.

L'idée serait d'accueillir, au sein même des locaux de La Poste, différents partenaires comme la CAF, le Pôle Emploi, et d'optimiser cet espace public. Cela permettrait d'élargir les services pour les Fousseretois, sans surcoût pour la commune. L'ouverture de cette maison de services au public fournirait un argument supplémentaire au maintien du service public postal au Fousseret.

M. le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention avec La Poste, pour l'accueil d'une maison de services au public dans ses locaux.

**DOSSIER ADOPTE PAR 17 VOIX POUR
1 ABSTENTION : MME SENTENAC**

2016-5 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. le Maire indique que des appels d'offres importants vont être lancés cette année et celles à venir. Il convient donc de désigner les membres de la commission d'appel d'offres, amenés à choisir les entreprises lors des différentes consultations organisées.

La réglementation prévoit la composition suivante :

• **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES** : Le Président = Le Maire + 3 membres titulaires + 3 membres suppléants.

M. le Maire consulte les élus sur leur souhait de participer à la commission d'appel d'offres. Se proposent les conseillers municipaux suivants :

Titulaires :

- Cédric BAÑULS
- France AMIEL
- Jean-Marie BOCHEREAU

Suppléants :

- Frédéric GRANIER
- Anny MENDONÇA
- Angélique DROCOURT

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-6 : MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REFECTION DE LA CHAUFFERIE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

M. le Maire rappelle aux élus que M. Patrick FRYDMAN, architecte, a été choisi par le conseil municipal pour conduire la maîtrise d'œuvre relative à la rénovation énergétique de l'école élémentaire ainsi que celle des aménagements de l'ALAE.

En prolongement de ces projets, il conviendrait de le missionner pour la maîtrise d'œuvre de la réfection de la chaufferie. M. FRYDMAN propose, au même taux horaire que précédemment, une mission « étude et pilotage » pour 2 880,00 € TTC.

M. le Maire invite le conseil municipal à approuver ce devis de maîtrise d'œuvre.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-7 : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE AUX NORMES « ACCESSIBILITE - SECURITE - SANITAIRE » DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Dans le même ordre d'idée que la délibération précédente, il a été demandé à M. FRYDMAN de présenter une offre de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise aux normes « accessibilité - sécurité - sanitaire » de l'école élémentaire.

Ces travaux, pour lesquels des subventions seront demandées et qui feront l'objet d'un permis de construire, seraient réalisés à l'été 2017 ou 2018.

M. Patrick FRYDMAN a accepté de donner une présentation aux élus, des différents projets qu'il prépare aux écoles, le mercredi 13 janvier 2016, à 19h00.

M. le Maire consulte l'assemblée sur le devis de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes « accessibilité - sécurité - sanitaire » de l'école élémentaire, d'un montant de 2 880,00 € TTC.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-8 : AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que préalablement au vote du Budget Primitif 2016, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2015.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2016, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de 2015 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2016, à savoir :

Chapitre - Libellé	Crédits ouverts en 2015 (BP+DM+RAR 2013)	Montant autorisé avant le vote du BP 2016
20 - Immobilisations Incorporelles	65 000,00 €	16 250,00 €
21 - Immobilisations Corporelles	339 790,00 €	84 947,00 €
23 - Immobilisations en cours	116 250,00 €	29 062,00 €

M. le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget, dans les limites indiquées ci-dessus.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-9 : ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que certains titres de recettes, n'ont pu être recouvrés malgré les relances et poursuites effectuées par la Trésorerie du Volvestre. Il s'agit des titres suivants :

Titre N° 2007 - 308	7.58 €
Titre N° 2014 - 258	270.36 €
Titre N° 2014 - 273	0.01 €
Titre N° 2014 - 275	13.00 €
Titre N° 2014 - 61	155.84 €

Le trésorier du Volvestre sollicite du conseil municipal du Fousseret l'admission en non-valeur de ces créances et ainsi lui accorder la décharge globale de la somme de 446,79 €. M. le Maire propose de faire droit à cette demande.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-10 : REMBOURSEMENT A LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE D'UN LIVRE ET D'UN DVD

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'un livre et un DVD - propriétés de la Médiathèque Départementale 31 - ont été égarés par deux adhérents. M. le Maire sollicite l'autorisation de procéder aux remboursements de ces documents, pour 39,55 €, auprès de la Médiathèque, et de recouvrer auprès des intéressés les sommes de 29,55 € et 10,00 €.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-11 : INDEMNITE DE CONSEIL : MME GIRAUDO VALERIE

M. le Maire rappelle que la réglementation permet le versement d'une indemnité pour la réalisation de prestations de conseil des trésoriers au profit des communes dont ils gèrent les comptes.

Une nouvelle trésorière étant entrée en fonctions au 1^{er} novembre 2015, Mme Valérie GIRAUDO, elle sollicite l'approbation par le conseil municipal du versement de cette indemnité, au taux de 100% soit 93.85 € pour l'année 2015. M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le versement de cette indemnité.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-12 : MODIFICATION DES STATUTS DU SDEHG

M. le Maire annonce que le SDEHG a décidé, en assemblée générale, le 26 novembre 2015 d'adapter son organisation et ses missions de manière à répondre au mieux aux enjeux de la transition énergétique. Une modification des statuts a été adoptée, le nom changé, Syndicat départemental d'énergie de Haute-Garonne, et des mesures nouvelles ont été prises : implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques, diagnostics énergétiques de l'éclairage public, modification des modes de financement des travaux.

Il est donc proposé aux communes membres d'approuver ce changement de statuts du SDEHG et la nouvelle orientation des actions énergétiques.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-13 : MODIFICATION DES DROITS DE PLACE DU MARCHE GOURMAND

M. le Maire indique à l'assemblée qu'une augmentation des droits de place a été négociée entre l'association organisatrice du marché gourmand (ifousseret) et les exposants. Il convient d'officialiser cette augmentation. Il propose de passer le tarif de l'emplacement de 5 euros à 6 euros à compter du 6 janvier 2016.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Ecole élémentaire : M. le Maire fait part à l'assemblée de la présentation aux élus municipaux, par M. Patrick FRYDMAN, architecte, des projets de rénovation énergétique de l'école élémentaire ainsi que des réaménagements de l'ALAE, le mercredi 13 janvier 2016, à 19h00, dans la salle du conseil municipal de la mairie du Fousseret.

Plan de circulation : Une réunion à destination des commerçants sera organisée le mercredi 27 janvier 2016, à 20h30, dans la salle du conseil municipal de la mairie du Fousseret pour présenter le plan de circulation du centre bourg et recueillir leur avis.

City-stade : M. le Maire annonce à l'assemblée que vient de parvenir en mairie, la confirmation du versement par la CAF d'une subvention pour le city stade, ce terrain multisports qu'il est envisagé d'implanter juste à côté des terrains de tennis. Il indique avoir demandé à M. BAÑULS de préparer un appel d'offres dans les meilleurs délais.

Personnels : M. le Maire fait part aux élus de la mise en place, d'ici la fin janvier 2016, de la nouvelle évaluation des personnels que Mme AMIEL avait présentée lors d'un des derniers conseils. Les entretiens des encadrants, des personnels, vont se tenir dans le cadre des nouvelles dispositions arrêtées.

Aménagements de la mairie : M. le Maire annonce aux élus qu'après différents audits, énergétique CAUE, Ad'ap, une consultation auprès de plusieurs architectes vient d'être lancée pour la maîtrise C.M. du 05/01/2016

d'œuvre des travaux d'aménagement et de mise aux normes de la mairie. Il s'agit, tout à la fois, de traiter des questions énergétiques, d'accessibilité mais aussi d'aménagements fonctionnels : accueil, salle du conseil, optimisation des espaces. Ce dossier fera l'objet d'un point à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

DICRIM : M. le Maire annonce aux élus qu'il a fait réaliser un résumé du DICRIM, le document d'information sur les risques majeurs, sur un feuillet, qui sera inséré dans le prochain bulletin municipal pour sensibiliser la population à ces enjeux.

Parking des écoles : Mme SENTENAC a été interpellée par des patients du cabinet médical, en raison du manque d'éclairage public, en partie haute du parking des écoles le soir. Cette situation est gênante car le parking sert d'espace de stationnement complémentaire au cabinet médical et il serait opportun d'assurer l'éclairage aux heures d'ouverture du cabinet médical. M. le Maire lui répond qu'il transmettra cette demande au SDEHG.

Voie communale : M. le Maire annonce avoir reçu un courrier de M. Vignolo André, au sujet de la barrière que ce dernier a implantée sur une voie communale, devant son domicile, en barrant l'accès de manière illégale. M. le Maire rappelle qu'il a demandé à cet administré de retirer cette barrière sans quoi il engagerait des poursuites judiciaires.

ATD : M. le Maire annonce avoir reçu le catalogue des formations proposées par l'ATD 31 aux élus. Il invite chacun à prendre connaissance des différentes sessions 2016 et à s'y inscrire éventuellement.

Temps complet : M. le Maire indique à l'assemblée qu'il a reçu la demande de reprise à temps complet de M. Badie, chargé de missions. Elle sera effective au 1^{er} mars 2016.

La séance est levée à 22 heures 15.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	ABSENT EXCUSE PROC A MME AMIEL
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	ABSENT EXCUSE
M. BOST ROMAIN	
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	
MME GOUENNOU STEPHANIE	
MME GOUNOT CECILE	
M. GRANIER FREDERIC	
M. LIGONNIERE VINCENT	

MME MENDONÇA ANNY	
M. PELLETIER ALAIN	
MME ROQUES EMMA	ABSENTE EXCUSEE PROC A MME MENDONÇA
MME SCHOCRON FRANÇOISE	
MME SENTENAC DANIELLE	